

Crédit-cadre 2022-2026 de Fr. 870'000.- (HT) pour l'entretien, l'exploitation et l'extension du réseau d'éclairage public

1. PREAMBULE

L'entretien, l'exploitation et le développement du réseau d'éclairage public, qui compte 2'449 points lumineux, sont une mission des Services industriels de Delémont (SID). Jusqu'à présent, les charges sont financées par les rubriques du compte de fonctionnement. Comme cela se pratique à satisfaction pour l'entretien des réseaux d'eau potable, de gaz et des différents niveaux de tension du réseau électrique, le Conseil communal souhaite procéder par voie de crédit-cadre pour garantir le financement de l'entretien et l'exploitation de l'éclairage public.

Une harmonisation des pratiques par rapport aux exigences du MCH2 nécessite également le financement de ces dépenses par le compte d'investissement plutôt que par le compte de fonctionnement. Cette pratique aura un effet bénéfique sur les comptes puisque seules les charges financières seront répercutées annuellement dans les comptes de fonctionnement.

Le but du présent crédit-cadre est d'assurer le financement :

- de l'entretien du réseau d'éclairage public : réparations, contrôles mécaniques et électriques conformément aux exigences légales ;
- des charges liées au logiciel de télégestion ;
- de l'acquisition de matériel pour les projets d'extensions de faible envergure ;
- de divers mandats tiers pour l'exécution de travaux spécifiques, génie civil, études photométriques ;
- de l'installation, de l'entretien et de la réparation des décorations de Noël ;
- de l'entretien du véhicule de service (camion-nacelle) ;
- des cotisations aux associations techniques.

2. PLANIFICATION

Basé sur l'historique des travaux financés par le compte de fonctionnement et les projections futures, un montant de l'ordre de Fr. 174'000.- annuel est nécessaire pour garantir l'entretien et l'exploitation du réseau d'éclairage public qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

| Libellé | Montant total du crédit-cadre (Fr.) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Crédit-cadre 2022-2026 Eclairage public | 870'000.- | 174'000.- | 174'000.- | 174'000.- | 174'000.- | 174'000.- |

Le budget 2022 présenté par les SID dans le chapitre du Service électrique tient compte de ce crédit-cadre dans les coûts de capitaux. Si cette demande de crédit-cadre devait être refusée, il y aurait lieu d'adapter les rubriques du compte de fonctionnement du budget 2022 pour garantir le financement des travaux nécessaires au fonctionnement du réseau d'éclairage public, selon les exigences des bases légales.

Les projets d'extensions majeurs, tels que par exemple les secteurs Théâtre du Jura, Poste Immobilier ou des nouvelles rues feront l'objet d'études et de demandes d'investissements spécifiques.

3. FINANCEMENT

Le montant nécessaire de Fr. 870'000.- (HT) sera financé par voie d'emprunt à charge des SID. Avec un intérêt moyen de 3 % et un amortissement sur 25 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 60'900.-. Cette charge financière aura une incidence positive sur la taxe d'éclairage public. En fonction des résultats effectifs ces prochaines années, celle-ci pourra éventuellement être revue à la baisse.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en Fr.

| Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en Fr. | Oui | Non | Remarques |
|--|------------|------------|------------------|
| Montant du crédit | | | 870'000.- |
| Intégration du crédit dans le plan financier | x | | |
| Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée | x | | |

| Charge financière - montants en Fr. | | |
|---|--|-----------------|
| Taux de l'amortissement comptable : 4 % | | 34'800.- |
| Durée de l'amortissement comptable : 25 ans | | |
| Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %* | | 26'100.- |
| Total de la charge financière annuelle | | 60'900.- |

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2020.

5. PREAVIS ET CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 870'000.- pour l'entretien du réseau électrique d'éclairage public.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 4 octobre 2021

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :

- le rapport du Conseil communal du 4 octobre 2021 ;
- l'art. 57 du Décret concernant l'administration financière des communes ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;

- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2022-2026 de Fr. 870'000.- (HT) pour l'entretien, l'exploitation et l'extension du réseau d'éclairage public est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Florine Jardin

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 octobre 2021